



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Perpignan, le 30.04.2015

**Cabinet de Mme la Préfète
Direction Départementale
des Services d'Incendie et de Secours**

DIVERS/SAIS/
2015 120-0001

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°
portant composition de l'équipe de secours
en milieux périlleux

**La Préfète des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales L.1424-1 et suivants ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales R.1424-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 18 août 1999 fixant le guide national de référence relatif au groupe de reconnaissance et d'intervention en milieu périlleux ;

VU l'arrêté ministériel du 08 décembre 2000 fixant le guide national de référence relatif au secours en montagne ;

VU l'arrêté ministériel du 30 avril 2001 fixant le guide national de référence relatif au secours en canyon ;

SUR proposition de M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTÉ

Article 1^{er} : La composition de l'équipe de secours en milieux périlleux est la suivante :


NOM Prénom	GRIMP (IMP)	Secours Canyon (CAN)	SMO	Neige	Hélico	Tél. Abrégé	C.I.S
MENIGON Christophe Conseiller Technique Départemental	3	2	3	1	oui	11113	Groupement Nord
FERRER Laurent Conseiller adjoint	3	2	2	1	oui	11241	Perpignan Sud
PAGES Denis Officier référent	3	1	2	1	oui	11128	Salanque
CYPRIEN Olivier	3	1	2	1	oui	11118	Perpignan Nord
HERNANDEZ Franck	3	1	1	1	oui	11247	Perpignan Nord
ROCHEL Frédéric	3	1	2	1	oui	11242	Le Boulou
VILLALONGUE Christophe	3	1	2	1	oui	11254	Perpignan Nord
BERNOLE Guillaume	-	-	2	1	oui	11233	GSO
CAMPS Jean-Marie	2	1	2	1	oui	11255	Perpignan Nord
CHANARD Jean-Philippe	2	1	1	-	oui	11244	Perpignan Nord
CONILL Jérôme	2	1	1	-	oui	13534	Perpignan Nord
DEPRAUW Yannick	-	-	2	-	oui	16667	Vingrau
ERENIAN Hovannes	2	1	2	1	oui	11245	Perpignan Nord
GARCIA Julien	2	1	1	-	oui	11246	Canet
GARCIA Sylvain	2	1	1	-	oui	13538	Perpignan Nord
LARRUY Florent	2	1	1	-	oui	13537	Perpignan Sud
LEROUGE Jean-Laurent	2	1	2	-	oui	16530	Perpignan Sud
LOPEZ Jordi	2	1	1	-	oui	11227	Perpignan Nord
MASSON Hervé	2	1	2	-	oui	11248	Perpignan Nord
PLA Fabrice	2	1	1	-	oui	11251	Perpignan Sud
SÉBASTIA Nicolas	-	-	2	1	oui	11234	Latour de Carol
SICART Vincent	2	1	1	-	oui	11252	Perpignan Nord
SUGLIANI Jean	2	1	2	1	oui	11236	Cerdagne
SURGET Sébastien	2	1	1	-	oui	11133	Perpignan Nord
WALCZAK Rémy	2	1	1	-	oui	16620	Perpignan Nord

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2014174-0006 du 23 juin 2014.

Article 3 : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la Justice Administrative, le Tribunal Administratif de MONTPELLIER pourra être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : M. le Directeur de Cabinet, M. le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales et M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours Chef du Corps Départemental sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

La Préfète,



Josiane CHEVALIER